

pinion donnée par plusieurs facultés de médecine des Etats-Unis et par plusieurs de nos meilleurs médecins.

Mais si la maladie se communique par la fréquentation de ceux qui en sont atteints, il est donc du devoir des autorités de prévenir cette fréquentation. Elles doivent donc empêcher les émigrés de se répandre par la ville, de porter partout le germe de la maladie. Nos frères de la presse anglaise ont enfin abordé ce sujet ; ils s'opposent à ce que les émigrés soient débarqués à nos quais.—La maison de la trinité a passé un règlement à cet effet. Mais il paraît que les capitaines de steamboats se rient de cette ordonnance puisqu'ils continuent à entrer dans le bassin. Avant hier le John Munn a jeté sur nos quais 2 à 300 émigrés et les autorités sont restées les bras croisés. Ce matin le même steamboat est encore arrivé avec une charge considérable, et il a eu l'audace d'entrer dans le bassin comme si rien n'eût été. Un correspondant du *Morning Courier* dit "que le maître du Havre doit prévenir ces infractions aux lois, et que s'il en est incapable, le parlement le doit, et que si le parlement est impuissant, LES CITOYENS DOIVENT LE FAIRE!"

En effet, si nos autorités sont trop inertes pour veiller à la sûreté des citoyens, ces mêmes citoyens doivent y veiller eux-mêmes. Il est grandement temps d'organiser des assemblées afin d'adopter des moyens d'empêcher les émigrés de repandre l'épidémie au cœur de la cité. Si les capitaines de steamboats sont assez audacieux pour résister aux lois, ils doivent payer de leur personne et de leurs biens tout le mal qu'ils pourraient occasionner. Les autorités devraient imposer contre les coupables non pas une forte amende, mais l'emprisonnement et la confiscation des vaisseaux dans le cas où les lois auraient été méprisées. Ces individus se rendent journallement coupables d'homicides les plus atroces, par les mauvais traitements qu'ils font éprouver aux émigrés en entassant les uns sur les autres les morts et les mourants, et ils n'ont rien à risquer ! Ils exposent la vie de nos prêtres, de nos religieuses et des citoyens en général, et ils recueillent tranquillement le prix de passage de leurs victimes, et plus le nombre est grand, plus le lucras est considérable. Il est temps et grandement temps de mettre fin à ce brigandage intolérable, qui expose la vie des citoyens et qui cause un dommage considérable à notre cité.

Déjà à Québec plusieurs prêtres qui ont été à la quarantaine sont revenus très-malades ; M. Robson, jeune missionnaire, a succombé victime de son dévouement.

Sur le nombre de Sœurs Grises de cette ville qui ont donné leurs soins aux émigrés, vingt trois sont maintenant au lit, et quelques-unes très-malades. Nous avons la douleur d'annoncer le décès de M. Morgan, jeune prêtre du séminaire de cette ville, mort ce matin, victime aussi de son dévouement envers les émigrés. Plusieurs autres prêtres du séminaire sont plus ou moins malades. On nous dit que M. le supérieur a été tellement affecté de toutes ces calamités qu'il est retenu dans sa chambre et sérieusement indisposé.

P. S.—On a mis tant de faux bruits en circulation sur l'état sanitaire de nos maisons religieuses que nous avons cru prudent de nous assurer par nous-mêmes de leur vérité. Au séminaire on n'a encore qu'un seul décès à déplorer, mais Messire Pierre Richard est considéré comme en danger ; M. Caroff est très-malade, M. le supérieur et M. Richard l'économie sont indisposés.

Au couvent des Sœurs Grises, dix-huit religieuses gardent le lit, quatre sont considérées comme en danger. Elles ont discontinué d'aller aux *sheds*, non pas que leur zèle soit ralenti, mais parce que le peu d'entre elles qui reste en santé est nécessaire au service de leur maison. Nous espérons pour la même raison que les dames de l'Hôtel-Dieu ne sortiront plus de leur couvent où leur présence est si nécessaire.

L'enterrement de M. Morgan, mort hier, a lieu aujourd'hui à cinq heures. A l'heure où nous écrivons, on sonne le glas funèbre. *Minerve.*

—La chaleur était si grande hier (18) que deux habitants qui étaient venus à Montréal et qui s'en retournaient chez eux, tombèrent morts à Repentigny, frappés d'un coup de soleil.

Une autre personne de cette ville est morte hier après avoir bu un coup d'eau froide.

Examens mortuaires.—L'emploi lugubre de Coroner paraît ne devoir pas être cette année, plus que la dernière, une sincure. Depuis une semaine cet officier a tenu cinq enquêtes.

Le 30 juin, le capitaine Orton, de la barque *Corinthian*, s'est pendu dans sa cabine, dans un accès de fièvre et de délire. Quand on s'en aperçut il était mort. Il lui fallut pour commettre cet acte de désespoir ou de folie, un bien terrible courage, car la corde n'était pas attachée à un point assez élevé pour qu'il pût se laisser tomber ; il n'a pu opérer la strangulation qu'en pliant les jambes sous lui-même.

Le 1er courant, au bout de l'île d'Orléans on a trouvé le corps d'un nommé J. Roberge d'Elcheinin, qui s'est noyé. On a trouvé sur lui £1 19s 2d.

Le 3 courant, on a retrouvé près d'un quai de la rue St. Pierre, le corps d'une femme inconnue dont voici le signalement. Elle est grande et corpulente, a les cheveux noirs, des anneaux et pendants d'oreilles ; une robe verte et pourpre ouverte devant à manches courtes, des bas de coton bleu, des bottines lacées sur le devant et un jupon noir piqué.

Le même jour un charpentier de navire, George Duncan, âgé de 36 ans, s'est noyé au chantier de M. Maillard.

Hier, un fermier irlandais est mort dans la rue Champlain, des suites d'ivrognerie.

Hier au soir, un jeune homme du nom de Layfield, âgé de 15 ans, commis chez Messieurs Glocea & Fry, s'est noyé en se baignant dans la rivière St. Charles ; il ne savait pas nager et avait voulu se laisser flotter au large sur une planche ; il gissa et disparut. Son corps fut retiré une demi heure après.

A l'occasion des nombreux accidents de ce genre que l'on a à déplorer chaque année, dans cette saison, nous devons dire qu'il serait fort à désirer qu'on empêche les jeunes gens de se baigner au bout des quais et dans tous les endroits dangereux. Pour le faire efficacement, il faudrait que l'on pourvût aux moyens de satisfaire un besoin qui se fait sentir vivement dans ce pays où la chaleur est intense durant les mois d'été ; nous voulons parler de l'établissement de bains publics et d'écoles de natation. Dans toutes les villes bien polies il existe, outre des endroits spécialement consacrés aux bains et qu'on arrange de manière à prévenir tous les accidents et à veiller à la morale publique, un corps d'hommes chargés de se porter de suites au secours des noyés et munis d'instruments et de médicaments propres à les rappeler à la vie. Nous croyons que Québec est le seul port de mer où il ne soit pris aucune précaution de ce genre. Des bains publics et une école de natation sont indispensables à une ville comme la notre. La rivière St. Charles offre plusieurs endroits très-favorables à ces sortes d'établissements.

Canadien.

—Voici d'après le *Mercury*, le dernier rapport du nombre de malades à la Grose-Isle ; il va jusqu'à samedi dernier à midi.

Admis durant la semaine.	Morts.	Renvoyés.
Hommes	922	51
Femmes	444	52
Enfants	451	41
	1817	144
		331

Il avait été enterré en ouvre 42 personnes décédées à bord des navires. Parmi ces derniers étaient un grand nombre d'enfants.

Idem.

—En publiant la lettre de notre correspondant "IMPARTIAL" nous n'avons qu'un mot à dire, c'est que le fait de l'élection de M. LEMIEUX y répond en plus grande partie. Pour ce qui est de M. Duchesnay, nous sommes bien aise d'apprendre, et le rédacteur en chef de ce journal s'en réjouira, que tels sont les sentiments de ce monsieur, que le succès de la cause libérale au grand comté de Dorchester ne compte pas seulement un triomphe dans l'élection de M. Lemieux, mais dans les votes mêmes en faveur de M. Duchesnay, qui n'eût pas manqué de figurer dans les rangs de l'Opposition, s'il eût été le triomphateur.

—Voici l'état de la plupart des *Polls* lors de la clôture :

LEMIEUX, DUCHESNAY.	
Pointe-Lévi, 966	
St. Jean-Chrysostôme, 352	
St. Henri, 191	
St. Isidore, 147	
St. Anselme, 130	
Ste. Marie, 5	
St. Elzéar, 3	
Ste. Marguerite, 49	
St. Bernard, 5	
Ste. Claire, 169	
St. Joseph, Beauchêne, 44	
St. François, 73	
St. Nicolas, 169	
	2304
	938

On dit que M. Lemieux avait une majorité de 8 voix dans Frampton. Pas de nouvelles encore de Saint-Georges. Mais la grande majorité, comme l'on voit, est pour M. Lemieux.

Journal de Québec.

PARLEMENT PROVINCIAL. CHAMBRE D'ASSEMBLÉE.

La discussion la plus importante qui a eu lieu hier soir dans l'assemblée législative a été suscitée par une motion de M. Cameron, de Lamark, demandant qu'une adresse fut présentée à Son Excellence pour le prier de mettre à la tête du département des terres une personne plus capable que celle qui y est actuellement. M. Papineau, pour qui cette question était une question de vie ou de mort, déclara qu'il serait prêt à pulvériser toutes les accusations qui seraient portées contre lui, pourvu qu'elles fussent écrites, et qu'on lui allouât quelques jours pour se préparer à y répondre. Il ajouta qu'il pourrait même révéler certaines spéculations qui touchaient de fort près quelques membres de la chambre, dont il donnerait les noms, si la chambre faisait une enquête sur sa conduite. M. le procureur-général Sherwood, qui paraît être le *leader* de l'administration se leva et fit un discours si dépourvu de tact qu'il fut facile de reconnaître quels étaient les sentiments des membres du ministère à l'égard de leur collègue, le Commissaire des terres. M. Sherwood avoua qu'un nombre infini de plaintes avaient été portées contre le département des terres et que plusieurs de ces plaintes étaient fondées. Mais dit-il, à ses partisans, si vous votez contre un membre de l'administration, vous donnez un vote de non confiance dans l'administration, elle-même, et les membres de l'opposition triompheront et mon-